



# UN PACK SOLAIRE POUR LES COLLECTIVITÉS

DES AIDES À LA DÉCISION, UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET DES CONSEILS JURIDIQUES POUR VOS PROJETS

Pour vous accompagner dans vos projets de développement des énergies renouvelables, le Département propose aux communes et EPCI, avec le soutien du Centre régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'information géographique (CRAIG), de l'Association pour une gestion durable de l'énergie (l'AGEDEN) et de Territoire d'Énergie Isère (TE38), une offre de service pour accélérer **l'installation d'équipements photovoltaïques en toiture et sur ombrières de parking**, le « Pack Solaire ».



## → DES AIDES À LA DÉCISION

Les bâtiments de votre commune pris en compte lors d'un scan 3D de chaque EPCI (diagnostic territorial) pour détecter rapidement et visuellement le potentiel solaire des toitures de bâtiments publics et privés de + de 400m<sup>2</sup> et des surfaces de parking. Une estimation du temps de retour sur investissement pour sélectionner les bâtiments et parkings pertinents.



## → UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Autoconsommation ? Injection ? Revente totale ou partielle ? Grappe de projets ? Boucles d'autoconsommation collective ? **Des conseils de l'AGEDEN et TE38 pour choisir et dimensionner** les bons projets. Des compléments personnalisés sont possibles, à charge des communes.



## → DES CONSEILS JURIDIQUES

Lancer un appel à manifestation d'intérêt ? Rechercher un tiers investisseur ? Définir les statuts d'une association ? Identifier une personne morale organisatrice ? Faire participer les citoyens ? **Des contrats et documents types pour faciliter vos démarches pourront être fournis.** Des compléments personnalisés sont possibles, à charge des communes.

Photo entête : Centre technique de la communauté de communes du Pays Voironnais.